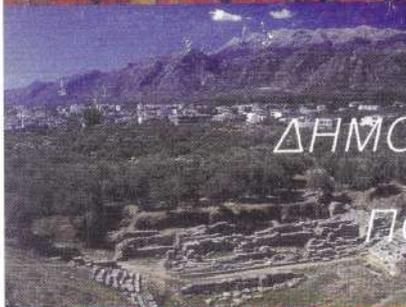


ΔΗΜΟΣ ΣΠΑΡΤΗΣ
ΕΛΛΗΝΙΚΟ ΤΜΗΜΑ ICOMOS
ΤΕΧΝΙΚΟ ΕΠΙΜΕΛΗΤΗΡΙΟ ΕΛΛΑΔΟΣ
ISTITUTO DI STUDI E PROGRAMMI PER IL MEDITERRANEO

ΔΙΑΡΚΗΣ ΔΙΔΑΣΚΕΨΗ ΤΩΝ ΙΣΤΟΡΙΚΩΝ ΠΟΛΕΩΝ ΤΗΣ ΜΕΣΟΓΕΙΟΥ
ΣΠΑΡΤΗ 29 ΜΑΡ. - 1 ΑΠΡ. 2001

ΕΠΙΣΤΗΜΟΝΙΚΗ ΣΥΝΑΝΤΗΣΗ



ΠΟΛΗ
ΔΗΜΟΚΡΑΤΙΑ
ΚΑΙ
ΠΟΛΙΤΙΚΗ

SEMINAIRE INTERNATIONAL
POLIS
DEMOCRATIE ET POLITIQUE
CONFERENCE PERMANENTE DES VILLES HISTORIQUES DE LA MEDITERRANEE
SPARTE, 29 MARS - 1 AVRIL 2001

MAIRE DE SPARTE / SECTION HELLENIQUE ICOMOS / CHAMBRE TECHNIQUE DE LA GRECE / ISPROM

LE MYTHE DE SPARTE

Jacques Bouineau

*Prof.-Faculté de Droit et des Sciences Politiques,
Economiques et de gestion-Université La Rochelle*Introduction

L'une des premières fascinations exercées par Sparte vient de son régime mixte, ou du moins de l'idée que l'on s'en fait. Cette manière d'organiser les pouvoirs publics allie les qualités de la monarchie, de l'aristocratie et de la démocratie, sans en présenter les inconvénients. C'est ainsi que Platon et Aristote analysent le régime spartiate.

Le mythe de Sparte apparaît donc dès l'Antiquité.

On parle peu de Sparte durant le Moyen Age : lorsque saint Thomas évoque le régime mixte, c'est à la loi mosaïque qu'il songe, et non à Sparte¹. En revanche la Renaissance y fait de larges emprunts, grâce à la traduction des oeuvres de Plutarque. Sparte se présente comme un appoint aux explications politiques que l'on dégage alors. Les éphores vont fournir durant toute l'Epoque Moderne un contrepoids intellectuel à la monarchie absolue.

A l'Epoque Moderne, Sparte nourrit la réflexion politique.

Lorsque l'Europe change sa manière de voir et, surtout, de penser en matière politique, au XVIIIe siècle, Sparte joue un rôle spécifique. On y trouve l'origine de toutes les vertus. Ses constructions institutionnelles seront largement reprises, soit en théorie dans les grands écrits politiques, soit en pratique lorsque, en France, les révolutionnaires (et singulièrement les Montagnards) se trouveront au pouvoir.

A l'époque des Lumières, Sparte revêt une dimension plus offensive.

Et aujourd'hui, quelle place la pensée unique peut-elle laisser au mythe spartiate ?

I/ Dans l'Antiquité : fascination pour le régime mixte

Si Sparte connaît un régime mixte, c'est en raison de l'état social égalitaire (attribution à chaque guerrier de lots de terre, *kleroi*), condition qui ne se retrouvera jamais par la suite. Du reste, le système initial de Sparte s'altère à partir du moment où l'aliénation des *kleroi*, devenant possible, entraîne après soi l'inégalité sociale ; dès lors, c'est un régime aristocratique (avec direction assurée par les gérontes et les éphores) qui se met en place. Les références à Sparte renvoient donc, dès l'Antiquité, à un système qui n'existe plus².

*A/ Grecs*a) Platon

Il subit une forte influence de Sparte dans *Les Lois* et qualifie l'oeuvre de Lycurgue de mi-divine mi-humaine, "mélange proportionné des éléments qu'il fallait"³.

Dans *Les Lois*, l'Athénien s'adresse en ces termes au Spartiate : "Un dieu qui prenait soin de vous et qui, en prévision de l'avenir, faisait naître chez vous deux rois jumeaux au lieu d'un seul⁴,

¹ *Somme théologique*, Ia, IIae, Qu CV, art. 1er ; cité par Henri Morel, "La renaissance de Sparte", in *L'influence de l'Antiquité sur la pensée politique européenne (XVIe-XXe siècles)*, Aix-en-Provence, PU, 1996, pp. 81-82.

² L'analyse est de Henri Morel, "Le régime mixte ou l'idéologie du meilleur régime politique", in *L'influence de l'Antiquité sur la pensée politique européenne (XVIe-XXe siècles)*, Aix-en-Provence, PU, 1996, p. 98.

³ Platon, *Oeuvres complètes*, Paris, Les Belles-Lettres, 1965, p. 33, cité par Henri Morel, *op. cit.*, p. 97.

⁴ La version qu'Hérodote donne des faits est un peu différente: Argéia, épouse d'Aristodémos, met au monde des jumeaux. Les Lécédémoniens décident de prendre pour roi l'aîné, mais ils ne savent pas lequel des deux est l'aîné. Consultée, la mère répond qu'elle l'ignore pareillement (ce qui est faux, mais elle ne veut pas porter préjudice à l'un de ses enfants). Les Spartiates se décident donc à aller trouver la Pythie, qui "leur ordonna de reconnaître les deux enfants pour leurs rois, mais d'accorder plus d'honneur à l'aîné" (in Hérodote, *L'Enquête*, VI, 52).

a ramené l'autorité à des limites plus justes. Après cela encore, une nature humaine unie à une nature divine⁵, voyant votre royauté toujours enfiévrée, mêle la puissance raisonnable de la vieillesse à la force présomptueuse de la race, en donnant au conseil des vingt-huit vieillards⁶, dans les affaires importantes, même suffrage qu'au pouvoir royal. Puis le troisième sauveur⁷, voyant chez vous le pouvoir encore enflé et irrité, lui imposa comme un frein la puissance des éphores, qu'il rapprochait de la puissance attribuée par le sort. Et ainsi, grâce à ce dosage, la royauté de votre pays, mélange proportionné des éléments qu'il fallait, s'est sauvée elle-même et a fait le salut des autres⁸.”

b) Aristote

Il n'affectionne pas Sparte, mais la prend cependant comme l'illustration de son système politique, puisque ce qu'il appelle la *politeia* “est un subtil dosage d'oligarchie, d'aristocratie et de démocratie et de leurs principes respectifs, la vertu, la richesse et la liberté, régime du juste milieu s'appuyant sur la classe moyenne - entre les extrêmes de la richesse et de la pauvreté - et pratiquant à la fois le tirage au sort démocratique et l'élection aristocratique... Sparte est le type même du régime du juste milieu parce qu'on n'y distingue pas le riche du pauvre (élément démocratique) et qu'on y élit les magistrats (élément oligarchique), l'élément monarchique n'ayant pas sa place dans la *politeia* aristotélicienne”⁹.

“Voilà donc la manière dont se fait le mélange. Le critère [indiquant] que démocratie et oligarchie ont été heureusement mélangées, c'est quand on peut dire une même constitution démocratie et oligarchie. Il est clair, en fait, que ceux qui affirment cela le ressentent ainsi parce que le mélange est bon. On ressent aussi cela comme un juste milieu, car il y apparaît chacun des extrêmes. C'est ce qui arrive avec la constitution des Lacédémoniens. Beaucoup, en effet, s'efforcent d'en parler comme d'une démocratie, du fait que cette organisation a beaucoup d'[éléments] démocratiques. Par exemple, en premier lieu, la façon d'élever les enfants (car c'est de la même manière que sont élevés ceux des riches et ceux des pauvres, et leur éducation est du genre de celle que pourraient recevoir les enfants des pauvres). Et de même à l'âge suivant quand ils sont devenus des hommes la procédure est la même : rien ne distingue le riche du pauvre. Ainsi pour la nourriture tout est identique pour tous dans les repas en commun, et pour les vêtements, les riches [en ont] de tels que n'importe lequel des pauvres pourrait se les procurer. De plus pour les deux magistratures suprêmes, le peuple élit à l'une et participe à l'autre ; en effet, il élit les gérontes et participe à l'éphorat. D'autres, par contre, [en parlent comme] d'une oligarchie du fait qu'elle a beaucoup d'[éléments] oligarchiques. Par exemple toutes les magistratures sont électives c'est-à-dire qu'aucune n'est tirée au sort, et un petit nombre [de gens décide] de la mort, de l'exil, et il y a beaucoup d'autres [caractéristiques] de ce genre”¹⁰.”

c) Autres

Un certain Dicéarque (philosophe péripatéticien du III^e siècle) aurait avancé que, du mélange des trois types de pouvoir, en naissait un quatrième, idéal parce qu'équilibré et stable”¹¹.

Pour Denys d'Halicarnasse, Sparte symbolise le gouvernement excellent, constitue le symbole de l'attachement à la tradition et du dévouement à la cité.

⁵ Il s'agit bien sûr de Lycurgue.

⁶ La gerousia.

⁷ Théopompe.

⁸ Les Lois, 691d à 692a.

⁹ Henri Morel, op. cit., p. 98.

¹⁰ Les politiques, IV, 9, 6 à 9.

Apollonius de Tyane (philosophe pythagoricien) veut remettre en usage de vieilles coutumes spartiates (par ex. : l'entraînement de la jeunesse). C'est lui qui a le plus influencé Plutarque.

B/ Romains

a) Polybe

Pour lui, les Romains parviennent, dans leur constitution, au même résultat que Lycurgue. Au yeux de Polybe, le plus grand avantage du régime mixte réside dans sa stabilité, car il évite, dans un premier temps¹², l'*anakyklosis*, c'est-à-dire la succession des régimes les uns aux autres par suite de dégénérescence : "Lycurgue donc, qui avait prévu cela, fit une constitution qui n'était pas simple et homogène : il y réunit à la fois toutes les qualités et les particularités des meilleurs régimes, afin qu'aucun élément ne pût prendre une importance démesurée et dévier vers les vices qui lui étaient naturellement inhérents ; au contraire, l'action de chacun étant contrebalancée par les autres, aucun d'entre eux ne pencherait d'aucun côté et ne créerait de grand déséquilibre ; le régime resterait longtemps équilibré par un jeu de contre-poids, selon le principe, appliqué en toute circonstance, de la compensation¹³."

"Les trois formes de gouvernement, dont j'ai parlé plus haut, se trouvaient amalgamées dans la constitution romaine et la part de chacun était si exactement calculée, tout y était si équitablement combiné, que personne, même parmi les Romains, n'eût pu dire si c'était une aristocratie, une démocratie ou une monarchie. Cette indécision était d'ailleurs très naturelle : à examiner les pouvoirs des consuls, on eût dit un régime monarchique, une royauté ; à en juger par ceux du sénat, c'était au contraire une aristocratie ; enfin, si l'on considérait les droits du peuple, il semblait bien que ce fût nettement une démocratie¹⁴." Polybe dit que si Lycurgue s'était fixé sur le choix du régime mixte par le raisonnement (il fit la constitution en question sans avoir reçu les leçons de l'adversité¹⁵), les Romains, eux, s'ils sont parvenus au même résultat dans l'organisation de leur pays, ne l'ont pas atteint par le raisonnement, mais à travers un grand nombre de luttes et d'épreuves¹⁶.

b) Cicéron

Il établit lui aussi un parallèle entre Lacédémone et Rome, entre les rôles joués par Lycurgue et par Romulus, entre la *gerousia* et le sénat. Toutefois, il note qu'à Sparte il continue d'exister des rois (or Cicéron est viscéralement opposé à la monarchie), et qu'à Rome, sous l'apparence d'un régime mixte, le pouvoir appartient en fait aux grands : les décisions des comices populaires ne sont exécutoires que revêtues de l'*auctoritas* du sénat, la création du dictateur rappelle la royauté ; il le regrette d'autant plus qu'il "pense que la meilleure constitution est celle qui réunit en de justes proportions les trois modes de gouvernement, le monarchique, le gouvernement de l'élite et le populaire, et qui n'irrite point par des châtements un coeur dur et farouche¹⁷." Pour parvenir à cette solution, un seul moyen, trouver un juste équilibre : "Rappelez-vous ce que j'ai dit en commençant : s'il n'y a pas équilibre dans la cité et des droits et des fonctions et des charges, de telle façon que les magistrats aient assez de pouvoir, le conseil des

¹¹Cité par Henri Morel, *op. loc. cit.*

¹²D'après Henri Morel : pour Polybe, le régime mixte n'évite pas l'*anakyklosis*, mais il la retarde de plusieurs siècles.

¹³*Histoire*, liv. VI, 10, 6-7.

¹⁴*Idid.*

¹⁵*Op. cit.*, VI, 10, 12.

¹⁶*Idem*, VI, 10, 13-14.

¹⁷*De Republica*, XXIII.

grands assez d'autorité, le peuple assez de liberté, le régime ne peut avoir de stabilité. Les dettes causèrent du trouble dans la cité, la plèbe se retira en premier lieu sur le mont Sacré, puis sur le mont Aventin. Mais quoi ? même la législation de Lycurgue ne fut pas chez les Grecs un frein suffisant : car, à Sparte, sous le règne de Théopompe, il fallut établir cinq magistrats, qui s'appelèrent éphores (en Crète dix, nommés *kosmoi*) et, comme chez nous les tribuns contre l'autorité consulaire, ils furent institués dans ces pays contre le pouvoir royal¹⁸.”

II/ Epoque moderne : Sparte et la réflexion politique

Pour Henri Morel, “si le terme de renaissance peut s'appliquer à une cité antique, c'est bien à Sparte plus peut-être qu'à tout autre, hormis Rome, qu'il convient le mieux”¹⁹ ; l'un des aspects qui fascinent le plus les humanistes tient à l'éducation qui devait permettre d'acquérir la *virtù*. On voit donc qu'est déjà contenue ici l'idée de régénérer le corps politique. C'est pourquoi les éphores connurent un tel succès, du moins au début de l'époque moderne ; en effet, plus le temps passe, plus on leur découvre des défauts et plus on propose d'autres solutions pour refonder le corps politique.

A/ Une explication politique lors de la Renaissance

a) Traduction de Plutarque

L'esprit aristocratique des hommes du XVIe siècle ne pouvait que se reconnaître dans certaines formulations de Plutarque. “Il y eut à ce changement de l'Etat que remua Lycurgue beaucoup de nouvelles ; mais la première et la plus grande fut l'institution du sénat, lequel mêlé avec la puissance des rois, et égalé à eux quant à l'autorité dans les choses sans conséquence, fut, ainsi que dit Platon, un contrepoids salutaire au corps universel de la chose publique : laquelle auparavant était toujours en branle, inclinant tantôt à tyrannie, quand les rois y avaient trop de puissance, et tantôt à confusion populaire, quand le commun peuple venait à y usurper trop d'autorité²⁰.”

En fait, le principal avantage que Plutarque, relayé par Amyot, trouve dans la *gerousia* consiste à créer un gouvernement équilibré. “Et Lycurgue mit entre deux ce conseil des sénateurs, qui fut comme une forte barrière tenant les deux extrémités en égale balance, en donnant pied ferme et assuré à l'état de la chose publique : parce que les vingt-huit sénateurs qui faisaient le corps du sénat se rangeaient aucunes fois du côté des rois, tant que besoin était pour résister à la témérité populaire, et au contraire aussi, fortifiaient aucunes fois la partie du peuple à l'encontre des rois, pour les garder qu'ils n'usurpassent une puissance tyrannique²¹.”

Et c'est bien encore l'équilibre que souligne Plutarque, lorsqu'il consacre un paragraphe nouveau à la création des éphores. “Ayant donc Lycurgue ainsi tempéré la forme de la chose publique, il sembla néanmoins à ceux qui vinrent après lui que ce petit nombre de trente²² personnes qui faisaient le sénat était encore trop puissant, et avait trop d'autorité : au moyen de quoi, pour les tenir un petit en bride, ils leur donnèrent, comme dit Platon, un mors qui fut la puissance et l'autorité des éphores, qui vaut autant à dire comme contrôleurs, lesquels furent créés environ cent trente ans après la mort de Lycurgue²³.”

¹⁸ *Idem*, XXXIII.

¹⁹ “La renaissance de Sparte”, *op. cit.*, p. 82.

²⁰ *Vie de Lycurgue*, IX.

²¹ *Ibidem*.

²² Plutarque ajoute les deux rois aux vingt-huit gérontes.

²³ *Op. cit.*, XI.

b) Sparte, modèle des républiques italiennes

Si Florence commence par se référer d'abord à Athènes²⁴, elle s'aperçoit qu'elle souffre, comme Athènes d'ailleurs, de l'instabilité politique. Elle va donc tourner ses regards vers Venise, célèbre pour son millénaire de stabilité ; mais Venise connaît elle-même un modèle : Sparte.

a) Machiavel est le premier à s'intéresser à Lacédémone, dans son *Discours sur la première décade de Tite-Live*. Imitant en cela Polybe, il établit un parallèle entre Sparte et Rome quant au régime mixte, tout en donnant l'avantage à la première, car Lycurgue a conféré cette forme quasi parfaite de régime politique à sa cité dès l'origine. Il trouve que Venise est même plus proche de Sparte que ne l'était Rome, car dans les deux cas la noblesse est dotée d'un grand pouvoir, ce qui sauvegarde mieux à ses yeux le régime populaire ("Comme toute république est composée de grands et de peuple, on s'est demandé aux mains de qui il serait plus convenable de la confier. A Lacédémone, et, de notre temps, à Venise, elle a été confiée à la noblesse ; mais chez les Romains, ce fut au peuple. Examinons donc laquelle de ces républiques avait fait le meilleur choix. Il y a de fortes raisons à donner de part et d'autre ; mais, à en juger par l'événement, on pencherait en faveur des nobles, Sparte et Venise ayant duré plus que Rome²⁵") et ce qui évite les conflits entre sénat et peuple, qui usèrent tellement Rome ; enfin, dans le cas de Sparte tout comme dans celui de Venise le(s) magistrat(s) supérieur(s) est (sont) désigné(s) à vie et étroitement surveillé(s).

De plus Machiavel souligne le rôle déterminant que jouent les fondateurs dans les villes (Lycurgue ou Romulus) et le lien qu'ils entretiennent avec la religion. Il insiste aussi sur le fait que les conquêtes mènent les républiques à leur ruine, et s'appuie sur les exemples de Sparte et de Venise. Il remarque au passage que la pauvreté imposée au peuple de Sparte a aussi été un gage de stabilité ; à l'inverse Rome, qui draina tant de richesses, vit se développer dans son sein d'innombrables troubles. Avec beaucoup de philosophie, Machiavel regrette certes cette instabilité dans la politique romaine, mais il pense que c'était la condition pour qu'elle connaisse le rayonnement dont elle illumina le monde, "car tel est le sort des choses humaines qu'on ne peut éviter un inconvénient sans tomber dans un autre²⁶."

En somme la paix civile n'est accessible que dans une petite république, où l'on refuse l'entrée des étrangers et où l'on vit en autarcie, comme c'était le cas à Sparte. Il se prend même à rêver : "Je crois que quiconque voudrait fonder une république qui subsistât longtemps, devrait l'organiser intérieurement comme Sparte, et comme Venise la placer dans une situation forte et la rendre assez puissante pour que personne ne pût se promettre de pouvoir la terrasser d'un seul coup, mais pas assez pour porter ombrage à ses voisins. Avec ces conditions, elle pourrait jouir longtemps de sa liberté²⁷."

b) Après Machiavel, bien d'autres Italiens se réfèrent à Sparte.

- Luigi Alamanni (florentin) rappelle qu'à Sparte et Rome on s'efforçait de sauvegarder la liberté contre les tyrans²⁸.

- Guichardin, s'appuyant sur Sparte, Rome et Venise, loue les vertus du régime mixte,

²⁴Les modèles athéniens sont si nombreux dans les lettres et les arts florentins qu'on surnomme la cité toscane la seconde Athènes, d'autant plus que si Athènes avait été le défenseur de la liberté démocratique contre la Perse et la Macédoine, Florence s'opposa aux Visconti de Milan et aux rois de Naples. V. Henri Morel, *op. cit.*, p. 82-83.

²⁵*Discours sur la Première Décade de Tite-Live*, Paris, Gallimard "Pléiade", 1952, p. 392.

²⁶*Op. loc. cit.*

²⁷*Op. cit.*, p. 393.

²⁸*Versi e Prose*, éd. 1859, vol. I ; cité par Henri Morel, *op. cit.*, p. 84 n. 11.

qui représente la forme la plus stable de gouvernement ; il précise toutefois que le doge de Venise est supérieur à ses "homologues" royaux de Sparte²⁹.

- Donato Giannotti, autre florentin exilé, rêvant d'une Florence tranquille et pérenne, trouve dans le régime mixte la condition pour que son idéal prenne corps. Ce régime préserve en effet de la tyrannie (une seule exception, confirmant la règle : Pausanias à Sparte, Marino Faliero à Venise, ayant tous deux échoué dans leur entreprise³⁰). Giannotti met aussi l'accent sur l'excellence de certaines institutions spartiates, tels que les repas en commun (syssities) qu'il essaya d'introduire à Florence. La constitution de Lycurgue n'était cependant pas parfaite : il y manquait les éphores, créés sous Théopompe, pour brider définitivement la puissance royale.

- Le cardinal vénitien Gasparo Contarini, dans un ouvrage publié en 1543 (*De republica Venetorum*) pousse presque jusqu'à la caricature le parallèle entre Sparte et Venise : l'élément monarchique avec le doge, aristocratique avec le Sénat et démocratique avec le Grand Conseil figurent bien dans la cité vénitienne, mais le prélat affirme même que les fêtes données quatre fois l'an par le doge sont une amélioration de la pratique des syssities spartiates, désireuses qu'elles étaient de renforcer l'amitié et l'unité de la cité en évitant désordre et immoralité et que le Conseil des Dix n'est autre que la transposition des éphores. Au demeurant, Venise est bien supérieure à Sparte car l'élément démocratique n'y est pas uniquement populaire et la cité adriatique est mieux à même que ne l'avaient été Sparte ou Rome de préserver la paix³¹.

- Dans la seconde moitié du XVIe siècle, plusieurs Vénitiens amplifient le parallèle :

* Garimberto (*De Regimenti publici de la Città*) rappelle que Venise exclut les étrangers de la cité, comme Sparte l'avait fait, mais leur permet tout de même de résider dans la ville.

* Memmo (*Dialogo nel quale... si forma un perfetto prencipe e una perfetta repubblica*), pense que le doge a pris modèle sur les rois de Sparte, et se montre fasciné par le caractère austère des Lacédémoniens : il propose que Venise abolisse les dots, afin de suivre l'exemple de la pauvreté antique.

* Paolo Paruta (*Perfezione della Vita Politica - 1579 ; Discorsi Politici - 1599*) reprend les thèmes classiques d'admiration, en mettant bien en lumière les exercices militaires, les jeux, les fêtes publiques, l'éducation ; il va même jusqu'à affirmer qu'une coutume orale est préférable à une législation écrite.

B/ Les éphores³²

Comment s'opposer aux abus de la monarchie absolue ? Recourir à la théorie du régime mixte ou de l'équilibre des gouvernements inspirée de Sparte ? Certains (Dumoulin, Hotman) s'y sont essayé, mais ils demeurent rares. On privilégie beaucoup plus l'éphorat comme modèle pour tempérer le pouvoir absolu.

Comme toujours, ces emprunts à l'histoire ne correspondent pas à une simple transposition : il y a au contraire une adaptation, une sélection opérée au sein de l'institution dont se réclame avant de la proposer en référence. Ainsi, les hommes du XVIe siècle ne voient dans les éphores qu'une chose : qu'ils furent surveillants, contrôleurs des rois. Premier parmi ces intellectuels du XVIe siècle à se référer à l'éphorat, Calvin, pense que pour obvier aux menaces de tyrannie, les lois du royaume peuvent prévoir des "magistrats constitués pour la défense du peuple, pour réfréner la trop grande cupidité et licence des rois - comme anciennement les

²⁹ *Considerazioni intorno ai discorsi di Machiavelli Opere*, éd. Palmarocchi, vol. VIII ; cité par Henri Morel, *op. cit.*, n. 12.

³⁰ *Della Republica de Vinziani ; Della Republica Fiorentina* (1526-1527) ; cité par Henri Morel, *op. cit.* n. 13.

³¹ V. Henri Morel, *op. cit.*, p. 85.

³² Le développement qui suit doit beaucoup à Henri Morel, *op. cit.*, pp. 87-93.

Lacédémoniens avaient ceux qu'ils appelaient les éphores..."³³. Mais Calvin ne développe pas l'aspect constitutionnel et ne dit en aucune manière ce qu'il faudrait entendre juridiquement par éphores à son époque.

C'est toutefois de là que sortira la théorie du "magistrat inférieur" chère aux monarchomaques. Théodore de Bèze développe l'idée du contrat noué entre roi et peuple, représenté pour ce faire par le magistrat inférieur, c'est-à-dire les Etats Généraux. De même, dans son *Franco-Gallia*, François Hotman confère aux Etats Généraux de France un rôle identique à celui des éphores de Sparte. Les *placita* des Mérovingiens et des Carolingiens conseillaient et contrôlaient les rois tout comme, à Sparte, le faisaient les éphores. L'auteur des *Vindiciae contra tyrannos*, Junius Brutus, assimile les éphores spartiates aux officiers de la couronne.

Avec l'accession au pouvoir d'Henri de Navarre, les calvinistes ne sont plus dans l'opposition. On voit donc un Hotman rappeler que Sparte était une monarchie... héréditaire, tandis que les ligueurs sont séduits par la monarchie élective et la souveraineté du peuple ; ainsi Rossaeus loue-t-il non seulement l'institution des éphores mais aussi le tyrannicide, qu'à l'en croire Lycurgue aurait autorisé. Boucher, de son côté, assimile Henri III, le tyran assassin du duc et du cardinal de Guise, au roi tyran Cléomène.

Les Français ne sont pas les seuls séduits par le mythe des éphores :

- En Angleterre, John Ponet (opposant à Marie Tudor) fait un parallèle entre les éphores et les tribuns au Parlement.

- Aux Pays-Bas, Guillaume le Taciturne rappelle aux Etats qu'ils doivent garder le serment de leur prince, comme le faisaient les éphores de Sparte.

- En Ecosse Buchaman, non seulement présente Léonidas comme un "vrai roi", fort différent des voluptueux monarques de son temps, mais encore présente Théopompe comme l'auteur du régime le plus stable et justifie l'abdication forcée de Marie Stuart par le recours à la théorie du magistrat inférieur.

- En Allemagne Althusius voit dans les sept électeurs les nouveaux éphores qui défendront les droits du peuple contre les empiètements du magistrat suprême.

Les critiques contre l'imitation des éphores fuseront de la part des adversaires des monarchomaques. C'est La Perrière (favorable à l'absolutisme) qui, dès 1555, dénonce ceux qui allèguent que le royaume de France "est aussi gouverné par l'aristocratie de Parlement lesquels ils comparent aux Ephores des Lacédémoniens, mais cette comparaison est mal proportionnée"³⁴. Quant à Bodin, il existe à ses yeux une antinomie entre éphores, démarques et tribuns exhumés par Calvin, et monarchies où le seul détenteur de la souveraineté indivisible³⁵ est le roi. Les contradicteurs de Buchanan iront même plus loin : Blackwood, par exemple, prétendra que Sparte n'avait pas eu de rois³⁶, Barclay (professeur à l'Université de Pont-à-Mousson) retourne les arguments tirés de Sparte : si la ville connut un destin malheureux après la déposition du roi Agis, c'est en raison de la rébellion qui avait opposé ses sujets au roi, quand bien même il était tyrannique.³⁷

A partir du tournant du XVIIe siècle, on change d'époque : désormais les rois fonderont leur légitimité sur le seul droit divin. Les éphores n'ont dès lors plus de place. Sparte ne présente

³³ *Institution de la religion chrétienne (1541)*, éd. Genève, 1955-1958, I, IV, c. 20, p. 479 ; cité par Henri Morel, *op. cit.*, p. 88 n. 27.

³⁴ *Le miroir politique* (1555), Paris, 1567, p. 7. La Perrière précise : "Mais quant à ce que lesdits Ephores bridioient leurs Rois, la comparaison d'eux à nos Parlemens cloche de ce pied, et n'est pas bonne : car les Parlemens ne brident pas nos Rois, ains nos Rois les brident, et en cas de coulpe, punissent, cassent et annullent leurs arrests quand bon leur semble, et par leurs édits et ordonnances les règlent", *idid. loc.*

³⁵ *Les six livres de la République*, Paris, 1577, p. 208.

³⁶ *Adversus Georgii Buchanani dialogum, proregibus apologia, per Adamum Blacvodeum senatorem apud Pictavos*, Poitiers, 1581, pp. 52, 53, 96, 116.

³⁷ *De Regno et Regali Potestate*, 1600, pp. 61, 116, 139, 326.

plus guère d'intérêt.

C/ Déclin du mythe spartiate du XVIe au XVIIIe.

* Bodin avait déjà démontré au XVIe siècle que le régime mixte n'avait pas existé en réalité ; Sparte fut d'abord un régime populaire, devenu aristocratique³⁸ après Lycurgue. Quant à Venise, véritable aristocratie, elle n'a rien de commun avec Sparte.

* Pompeo Caimo (*Parallelo Politico delle repubbliche antiche e moderne* - 1627) met l'accent sur l'économie désuète de Sparte, son militarisme excessif et sur la tyrannie des éphores³⁹. Le régime mixte est une illusion, car Sparte est excessivement militaire et les éphores exercent une tyrannie.

* Quant à Botero, il pense que comparer Venise à Sparte est artificiel, car Sparte représente la guerre, tandis que Venise incarne la paix (à cause du commerce).

III/ Une dimension idéologique à l'époque des Lumières

Pareil intitulé mérite explication. Nous utilisons l'adjectif idéologique non pas dans un sens péjoratif, mais dans le sens classique où beaucoup d'historiens des Idées politiques l'utilisent : l'"idéologie" signifiant un contre système de valeurs qui exprime un sentiment de malaise, donne une nouvelle explication possible à la société des hommes et propose des moyens pour conquérir le pouvoir. Dans cette acception, l'idée de Sparte, le mythe de Sparte, sous-tend bien des raisonnements.

A/ XVIIIe : le mythe spartiate⁴⁰

Zélateur de Sparte, Rollin (austère janséniste) emboîte le pas à la tradition chrétienne où l'amour de la vertu et la pauvreté des Spartiates fournissent un contre modèle au luxe corrompateur. Pour atteindre cet idéal il faut se montrer très attentif à l'éducation ; il ne s'agira certes pas de reproduire ce qui, aux yeux des chrétiens, apparaît comme des excès (exposition des enfants chétifs, austérité excessive des méthodes d'éducation, "impudeur" - comme on dit alors - imposée aux jeunes filles), mais de mettre en lumière un modèle de vie, antithèse absolue des critères de l'époque et se présentant ainsi, *de facto*, comme une alternative.

L'oeuvre de Rollin trouve sa place dans une suite de publications qui, de Dacier à l'abbé Barthélemy⁴¹, émaille tout le siècle. L'Académie des Inscriptions va dans le même sens en

³⁸ "Autant pouvons-nous dire de l'estat des Lacédémoniens, qui estoit une pure aristocratie, où il y avoit deux Roys, qui n'avoient aucune puissance souveraine et n'estoient rien que Capitaines", in : *Les six Livres de la République*, Paris, 1577, p. 221.

³⁹ V. Henri Morel, *Op. cit.*, p. 87.

⁴⁰ Les développements qui suivent doivent beaucoup à Chantal Grell, "Le modèle républicain à l'âge des Lumières", *Méditerranées* n° 1, 1994, spécialement pp. 57-60.

⁴¹ 1694 : *La vie des hommes illustres de Plutarque traduite en français, avec des remarques*, par André Dacier ; 1715 : *Dissertation critique sur l'Iliade d'Homère, où, à l'occasion de ce poème, on cherche les règles d'une Poétique fondée sur la raison et sur l'exemple des Anciens et des Modernes*, par Jean Terrasson ; 1719 : *L'Antiquité expliquée et représentée en figures*, par Bernard de Montfaucon et l'*Histoire des révolutions arrivées dans le gouvernement de la république romaine*, par l'abbé René de Vertot ; 1734 : *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, de Montesquieu ; 1738 : *Histoire romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à la bataille d'Actium, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la République*, par Charles Rollin et Jean-Baptiste Crevier ; 1740 : *Parallèle des Romains et des Français par rapport au gouvernement*, par l'abbé Gabriel Bonnot de Mably ; 1743, Diderot traduit l'*Histoire de Grèce de Temple* ; dans les années 1750, Rousseau commence une *Histoire de Lacédémone* qu'il laisse inachevée ; 1763 : *Entretiens de Phocion sur le rapport de la morale avec la politique*, de Mably ; 1766, du même Mably : *Observations sur l'histoire de la Grèce ou des causes de la prospérité et des malheurs des Grecs* et, bien sûr, l'*Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain* d'Eward Gibbon ; 1769 : *Histoire du gouvernement des anciennes républiques*, de Turpin ; 1784 : *Voyage pittoresque de la Grèce* de Marie Gabriel Florent Auguste, comte de Choiseul-Gouffier ; 1788-1789, *Le voyage du jeune Anacharsis*.

proposant en 1765 comme sujet de concours de définir “par quelles causes et par quels degrés les lois de Lycurgue se sont-elles altérées chez les Lacédémoniens jusqu’à ce qu’elles aient été anéanties”.

Les vertus de Lycurgue sont assez faciles à cerner : faisant table rase du passé, il se présente comme un demiurge, auteur d’une constitution mixte (où les pouvoirs sont équilibrés par des contre-pouvoirs⁴²) et de modèles moraux et juridiques (autarcie, réforme des mœurs et des esprits) propres à fournir une alternative à une société décadente telle que l’est la société française du XVIII^eme aux yeux d’un certain nombre de contempteurs du luxe. Sparte fournit un idéal de vertu, de simplicité, d’égalité (le partage des terres, république des égaux), de liberté (par la suppression des passions égoïstes et de l’avarice), d’innocence (l’esprit n’y est corrompu ni par les arts, ni par les lettres), de puissance (force militaire et courage des soldats lacédémoniens sont légendaires), d’amour de la patrie et de dévouement au bien commun, et d’ordre, enfin. Pour réussir cela, il faut métamorphoser l’homme ; il convient, comme Lycurgue l’avait fait à Sparte, de faire apparaître un *homo novus*⁴³, d’autant plus indispensable qu’il pourrait ainsi concurrencer efficacement le modèle aristocratique fondé lui aussi sur l’histoire (la “république” des Germains) de Bougainvilliers et de Montesquieu. Sparte apparaît ainsi beaucoup plus comme un modèle anti-féodal que comme un modèle anti-monarchique, et la censure royale ne s’y trompe pas, qui laisse paraître toutes ces apologies des vertueuses républiques antiques. Et, pour paradoxal que cela puisse nous sembler aujourd’hui, le pouvoir royal préfère ces contre-modèles austères mais “musclés” à une démocratie que les “lacédémonophiles” comprennent comme synonyme d’anarchie, portant vers les pires désordres “quand on prend l’esprit d’égalité à l’extrême”⁴⁴. Pour ces ancêtres des Montagnards, République et démocratie ne sont pas nécessairement des termes équivalents.

B/ Révolution⁴⁵

Dans les discours des révolutionnaires que l’on trouve reproduits dans le *Moniteur*, Sparte est moins citée qu’Athènes : 188 citations pour Athènes, 105 seulement pour Sparte, auxquelles il faut ajouter 43 citations aux Spartiates (contre 63 aux Athéniens) ; quant aux 150 citations à la Grèce (en tant que telle), beaucoup d’entre elles renvoient aussi à Sparte. “On est donc amené à conclure que lorsque les révolutionnaires parlent de la Grèce, ils pensent à Athènes et à Sparte”⁴⁶. Ce qui est important aux yeux des révolutionnaires dans l’exemple spartiate et, plus largement d’ailleurs, grec, c’est la notion de république⁴⁷.

Certains révolutionnaires se servent même de Sparte pour mettre en garde contre certaines dérives présentes ; ainsi Mazuyer⁴⁸, sceptique quant à certaines dispositions de la constitution

⁴²Comme toujours ou presque dans ce type d’emprunt pseudo-historique, la réalité s’efface derrière les nécessités de la construction intellectuelle ; ainsi Mably attribue-t-il à Lycurgue l’invention des éphores.

⁴³Les développements les plus structurés se trouvent chez Turpin, *Histoire du gouvernement des anciennes républiques*, 1769.

⁴⁴Mably, *Observations sur l’histoire de Grèce*, Paris, 1766, dans le chapitre consacré à Athènes.

⁴⁵C’est avec regret que nous avons lu sous la plume de notre ami Pierangelo Catalano : “La importancia del modelo romano en la Revolucion Francesa ha sido destacada, durante la segunda mitad de nuestro siglo, por filosofos como György Lukacs y Hannah Arendt. Pero los historiadores y los juristas no han prestado la atencion necesaria a este fenomeno”, “Constitucion y constitucionalismo hoy”, in *Cinguentenario del Derecho Constitucional Comparado de Manuel Garcia-Pelayo*, Caracas, Fundacion Manuel Garcia-Pelayo, 2000, p. 690. Les contributions sur ce thème sont très nombreuses, aussi bien chez les historiens (Jacques Godechot qui, seul, a les faveurs de P. Catalano, mais aussi Chantal Grell) que chez les juristes (Henri Morel, Jacques Bouineau).

⁴⁶Voir Jacques Bouineau : *1789-1799 : Les Toges du Pouvoir ou la Révolution de Droit Antique*. Toulouse, Association des Publications de l’Université de Toulouse-le-Mirail et éditions Eché, 1986, p. 81.

⁴⁷“Ce peuple qui jadis brilla, dans la Grèce, de l’immortel éclat des arts, était un peuple républicain... Quelle renaissance auguste est donc promise à ces arts sublimes, quand la France est devenue plus que jamais leur Patrie, et qu’environnés d’institutions républicaines, comme eux, ils se retrouvent dans leur antique et naturel élément”, Daunou, discours lors de la première séance de l’Institut Nationale, *Moniteur* an IV, n° 203, p. 810.

⁴⁸Avocat, député à la Convention Nationale.

de 1793, n'hésite pas à dire : "Les citoyens des campagnes, qui sont la force, la richesse et la gloire des Etats, vont être réduits, dans votre république, à la condition des ilotes chez les Spartiates"⁴⁹ ; or les ilotes sont une honte pour la république, comme le rappelle Jean Debry⁵⁰ le 27 messidor an III : "A Sparte, tout était délibéré par les citoyens eux-mêmes ; mais Sparte avait des ilotes, c'est-à-dire une Nation entière dans le plus honteux esclavage, et privée de tous droits civils et naturels ; fatale liberté que celle qui fonde les droits d'un peuple sur les outrages habituels faits à l'humanité"⁵¹.

Lally-Tollendal rappelle qu'"à Sparte, l'autorité était partagée en trois branches, et [que] les Spartiates ont été longtemps surnommés 'le peuple le plus heureux de la terre'"⁵².

Le système d'enseignement des Spartiates retient évidemment l'attention des révolutionnaires. Pour certains, l'idéal serait que le pouvoir s'empare des enfants le plus tôt possible : "Ne conçoit-on pas au contraire que l'institution la plus forte et la plus durable est celle qui, saisissant l'homme dans toutes ses habitudes, dirige toutes ses idées, et détermine tout le système de sa vie ? Aussi voyez comment dans la plus forte des institutions politiques, à Sparte, le législateur s'emparait de l'enfant, non pas dès sa naissance, mais dès sa conception, et le suivait, depuis cette époque, dans toutes les circonstances de sa vie politique, morale et physique"⁵³ ; la plupart, cependant, préfèrent confier les premières années d'éducation à la mère, ce qui correspond à la réalité de l'enseignement spartiate : jusqu'à sept ans, on considère que l'éducation à proprement parler n'est pas véritablement commencée et que pour cet "élevage" les femmes sont tout à fait expertes.

Cela étant dit, si à Sparte l'éducation en commun couvre la période 8-20 ans, les auteurs de plans révolutionnaires d'éducation proposent des délais très variables⁵⁴. Ce qui les rapproche de Sparte, c'est l'instauration de répétiteurs⁵⁵ ; nos révolutionnaires ne vont cependant pas jusqu'à imaginer des relations sexuelles entre les aînés et les cadets⁵⁶.

Spartiate aussi, la différence d'éducation entre les garçons et les filles ; d'ailleurs quand Lepelletier de Saint-Fargeau écrit "enfant", il pense en réalité "garçon" : il évacue la question des filles en quatre lignes : "Je propose que, pour les filles, le terme de l'instruction publique soit fixé à onze ans ; leur développement est plus précoce, et d'ailleurs elles peuvent commencer plus tôt l'apprentissage des métiers auxquels elles sont propres parce que ces métiers exigent moins de force"⁵⁷.

Mais spartiate surtout, le régime d'enseignement. Chez Saint-Just, les enfants vivent de pain, de légumes, de racines, de fruits, de laitages et boivent de l'eau. Pas de viande avant seize ans. Ils couchent sur des nattes et dorment huit heures. A Sparte, c'était à partir de douze ans que le style de vie devenait plus sévère : mal vêtu, la tête rasée et sans coiffure, pieds nus, l'enfant couche sur une litière en roseaux, garnie en hiver de bourre de chardons. Mal nourri, il est invité à

⁴⁹ *Moniteur* 1793, n° 165, p. 711.

⁵⁰ Avocat, député sous la Législative, la Convention et le Directoire.

⁵¹ *Moniteur* an III, n° 303, p. 1220.

⁵² *Moniteur* 1789, n° 43, p. 179.

⁵³ Desplanques, *Opinion sur les institutions républicaines*, Paris, Baudouin, s. d., p. 5.

⁵⁴ Pour le départ : 5 ans (Lepelletier de Saint-Fargeau, Saint-Just), 6 ans (comité d'instruction publique, Deleyre), 9 ans (Duval). - Pour la fin : 12 ans (pour les garçons et 11 ans pour les filles chez Lepelletier de Saint-Fargeau), 16 ans (Saint-Just), 18 ans (Deleyre)

⁵⁵ Prévuc chez Lepelletier de Saint-Fargeau ou chez Deleyre. Pour le premier, les enfants de 10/11 ans peuvent seconder le maître ; pour le second, les enfants de 12 ans répéteraient les leçons à ceux de six, sept et huit ans, ceux de 14 ans à ceux de neuf, dix et onze ans, ceux de 17 ans à ceux de quatorze.

⁵⁶ Ni, bien sûr, entre les instituteurs et leurs élèves (contrairement aux usages grecs).

⁵⁷ *Op. cit.*

voler pour compléter l'ordinaire. Aux dires de Rollin⁵⁸ et de Barthélemy⁵⁹, c'est de Crète que vient le système d'une éducation austère.

Chez Saint-Just toujours, jusqu'à seize ans, l'éducation est agricole et les enfants portent le même costume. De seize à vingt et un ans, les jeunes gens travaillent soit chez des laboureurs, soit dans les manufactures, sur les navires ou chez des artisans ; ils portent alors le costume d'ouvrier. De vingt et un à vingt-cinq ans, ils servent dans la milice nationale (ils ont en effet reçu une éducation militaire depuis l'âge de dix ans). A Sparte, on développait la virilité du garçon et sa combativité en l'endurcissant aux coups : c'était le rôle de la cryptie, qui paraît avoir été à l'origine moins une expédition de terrorisme dirigée contre les ilotes qu'un exercice en campagne visant à achever l'endurcissement du futur combattant à la vie d'embuscade et à la guerre.

Saint-Just va même plus loin que Sparte, puisqu'il demande que les enfants ne retournent pas chez leurs parents avant vingt et un ans. L'esprit spartiate se retrouve encore chez Saint-Just quand il pare la vieillesse de vertus⁶⁰. C'est ainsi que les instituteurs, qui sont élus par le peuple, doivent avoir au moins soixante ans.

Le Pelletier de Saint-Fargeau ou Cambacérès sont, eux aussi, favorables à une éducation commune sévère.

Les développements consacrés à la laïcité de l'enseignement, s'ils font toujours référence à Sparte, le font de manière différente. Quand André⁶¹, le 21 germinal an VII, affirme la supériorité de "l'éducation commune" sur l'éducation privée, on se dit bien sûr qu'il en appelle à Sparte ainsi qu'il l'affirme⁶², mais cette référence doit être approfondie : éducation commune, cela veut dire éducation en commun, mais aussi même éducation pour tous ; et quand il dénonce les sophistes dont les écoles *ont corrompu la jeunesse*, l'attaque ne vise peut-être pas seulement l'Antiquité. Au-delà encore, l'éducation commune, c'est l'école de la Nation, c'est l'école publique ; se prononcer contre les écoles privées des sophistes d'Athènes, c'est se déclarer pour la laïcité.

Quand Lepelletier de Saint-Fargeau réfléchit sur le caractère obligatoire ou non de l'éducation, il est amené à faire une distinction : il souhaiterait que l'école fût obligatoire ; néanmoins il constate que cette obligation risquerait de heurter la population, c'est pourquoi il propose un atermoiement de quatre ans, à l'issue duquel tout manquement à l'obligation entraînera la perte des droits civiques ; c'est la sanction spartiate⁶³.

⁵⁸ "Il [Minos] ordonna que les enfans fussent nourris et élevés ensemble par troupes et bandes, afin que de bonne heure on leur enseignât les mêmes principes et les mêmes maximes. Leur vie était dure et sobre", *Histoire ancienne*, T. IV, p. 479.

⁵⁹ "Attentif au pouvoir irrésistible des impressions que l'homme reçoit dans son enfance et pendant toute sa vie, Lycurgue s'était dès longtemps affirmé dans le choix d'un système que l'expérience avait justifié en Crète. Elevez tous les enfans en commun, dans une même discipline, d'après des principes invariables, sous les yeux des magistrats et de tout le public, ils apprendront leurs devoirs en les pratiquant ; ils les chériront ensuite, parce qu'ils les auront pratiqués, et ne cesseront de les respecter, parce qu'ils les verront toujours pratiqués par tout le monde", *Le voyage du jeune Anacharsis*, T. IV, p. 159.

⁶⁰ "Ce respect est, en soi, une réminiscence de l'Antiquité ; v. ce qu'écrit Rollin dans son *Histoire ancienne* : "Une des choses qu'on inculquait le plus souvent et le plus fortement aux jeunes Lacédémoniens, était d'avoir un grand respect pour le vieillard, et de leur en donner des marques en toute occasion", T. II, p. 563.

⁶¹ En réalité d'André, ancien conseiller en parlement et député sous la Législative et lors du Directoire.

⁶² "L'amour de la gloire, la rivalité avec Sparte, la position topographique de la première ville, le goût du commerce excité par la multiplicité des besoins, beaucoup d'autres passions enfin et d'autres circonstances, concoururent à illustrer Athènes. Mais ignore-t-on qu'après avoir dû beaucoup à nos institutions, elle puisa ensuite en partie dans l'éducation privée son caractère de légèreté et d'inconsidération qui l'a précipitée vers sa perte ; si quelques écoles de sages étaient ouvertes, celles nombreuses des sophistes n'ont-elles pas corrompu la jeunesse athénienne en arrêtant les progrès des maximes professées et pratiquées par les premiers ? Qu'on se rappelle que c'est à l'éducation commune surtout que Sparte fut pendant tant de siècles redevable de la conservation de son gouvernement et de l'ascendant qu'elle avait acquis sur le reste de la Grèce", Archives Nationales, AD XVIII A I.

⁶³ Jacques Bouineau, *Nature des réminiscences de l'Antiquité sous la Révolution et le Premier Empire*, Poitiers, 1979, dactyl., p. 330.

Le seul fait de choisir la Crète et Sparte⁶⁴ suppose de savoir à quelle période de leur histoire il est fait référence. On ne retient pas la Sparte brillante des VIII^e-VII^e siècles, mais celle des Ve-IV^e, déjà archaïsante, mais ennemie d'Athènes, et la Crète de la même époque, hellénisée et bien moins originale que celle de l'époque minoénne, mais, elle aussi, contemporaine du "grand" siècle grec. Contemporaines surtout, et l'une et l'autre, du récit de l'abbé Barthélemy qui, plus que l'Antiquité *stricto sensu*, constitue la véritable source d'inspiration des orateurs révolutionnaires.

IV/ Sparte : mythe ou modèle face à la pensée unique ?

Notre époque ne reconnaît pratiquement qu'un type de pensée politique légitime : celui qui découle des droits de l'homme. Toutes les autres formes de pensée politique sont suspectées d'irresponsabilité ou condamnées pour manque d'orthodoxie, sous les qualificatifs les plus sombres. Quelle place, *a fortiori*, peut-on donc accorder à une référence qui serait issue de l'antiquité, à une époque où l'inculture face à l'antiquité classique coupe nombre de nos contemporains de leurs racines véritables ? Et si l'on y parvenait toutefois, quel rôle Sparte pourrait-elle bien jouer ? Peut-on, comme Rollin au XVIII^e siècle, s'appuyer sur une Sparte austère pour condamner les dérives de nos sociétés de luxe et de permissivité ? Et, au demeurant, que peut bien avoir de fascinant une société politique fondée sur le casernement, la pauvreté, l'autarcie et l'esclavage ? Ce que nous allons proposer ci-après ne constitue en rien un programme politique, mais quelques pistes de réflexion.

La démarche qui sera la nôtre se déroulera non pas au niveau d'une hypothétique imitation terme à terme entre ce que Sparte a construit et ce que nous pourrions élaborer, mais au niveau allégorique entre ce que Sparte a mis au point et les enseignements que nous pouvons en tirer pour infléchir nos pratiques contemporaines, tant dans le domaine de la démocratie interne que dans les relations internationales.

A/ Sparte et la démocratie interne

Née en Grèce, la civilisation spartiate est donc méditerranéenne. Or l'Europe qui se construit aujourd'hui, sans cesse plus soucieuse d'économie et de profit, oublie d'autant plus délibérément ses racines méditerranéennes qu'elle rejette avec une détermination grandissante sa religion originelle, le catholicisme, méditerranéen lui aussi. Mais ce nouvel ordre européen, qui se construit souvent en décalque du monde américain, outre qu'il est de moins en moins européen, risque bien d'être de moins en moins démocratique.

a) Repères intellectuels

Notre référence politique suprême contemporaine se nomme la démocratie. D'après notre tradition, la démocratie s'est épanouie dans le cadre d'une civilisation urbaine⁶⁵, c'est-à-dire que nous la devons aux Grecs. Depuis la fin du XIX^e siècle, les pays industrialisés, promoteurs de la démocratie sinon toujours de la république, abritent des populations majoritairement urbaines. Sommes-nous donc en présence d'un style de vie méditerranéen ?

⁶⁴ Dont les systèmes sont proches, mais pas identiques : en Crète l'éducation ne commence qu'à quatorze ans ; la majorité est à dix-huit. Cela étant, en Crète aussi, il s'agit de former des soldats et d'habituer à la vie commune (par les repas pris en commun, par exemple).

⁶⁵ On peut cependant s'interroger sur le fait de savoir si la démocratie n'a pu apparaître qu'en milieu urbain ; v. par exemple : Jacques Bouineau, "Démocratie antique, démocratie viking" in : *AFHIP*, P.U. d'Aix-Marseille, 1996, 13-20.

Cela est de moins en moins vrai. La démocratie qui est la nôtre, si elle devait se rapprocher d'un modèle grec antique, s'apparenterait sans nul doute plus à Athènes qu'à Sparte, en raison de la place importante qu'y tient le commerce en particulier et le luxe en général, en raison du culte du corps qui s'y développe et peut-être aussi, même si on le reconnaît moins volontiers aujourd'hui, du fait que nos démocraties s'appuient sur un impérialisme comparable à celui d'Athènes⁶⁶. Il peut donc sembler paradoxal de proposer, à l'aube d'un XXI^{ème} siècle où le mur de Berlin semble définitivement abattu, de se référer à Sparte.

Toutefois, le paradoxe est peut-être moins grand qu'il n'y paraît. Alors que, précisément en raison de l'effondrement du bloc de l'est, le monde marche vers la globalisation, le modèle et donc la pensée uniques, ne peut-on voir en Sparte une image de la tolérance ? Encore une fois, nous proposons de réfléchir de manière allégorique. Nous avons noté ci-dessus que le régime mixte n'avait sans doute jamais existé réellement de manière pertinente. Il n'en demeure pas moins vrai que Sparte partage avec Rome cette tentative d'unir des institutions de nature différente voire opposée (rois, éphores, gérontes, *apella*) et que la France révolutionnaire a cherché à faire de même, dans la constitution de 1791 avec le roi et l'assemblée, dans la constitution de 1795 avec les directeurs et les deux conseils⁶⁷ et dans la constitution de 1958 avec le sénat et la chambre des députés, version moderne de la *gerousia* ou de la *boulè* et de l'*apella* ou de l'*ecclesia*. C'est-à-dire que Sparte peut encore fournir l'idée d'un équilibre des pouvoirs. Certes, aujourd'hui, on est à la recherche d'une solution originale et, en France du moins, l'accent est mis sur le renforcement d'un pouvoir judiciaire, minimisé dans la vie politique hexagonale depuis les démêlés de la monarchie avec ses parlements au XVIII^{ème} siècle. Serait-il absurde de penser à introduire dans nos institutions publiques des éléments de nature variée, mais complémentaire dans leur collaboration ? Après tout, la plupart des démocraties occidentales sont des monarchies, dans lesquelles coexistent des rouages d'origine diverse, mais s'équilibrant et, surtout, concourant au même but⁶⁸.

En fait, les deux cités grecques rivales (Athènes et Sparte) proposent deux voies : la première (Athènes) est, en dépit de la présence des écoles philosophiques, largement matérialiste puisque le bien-être personnel passe à terme avant tous les autres intérêts et les exortations de Démosthènes ne sauront plus convaincre quiconque lorsque la mollesse due à trop de facilité aura transformé la cité en proie captive ; la seconde (Sparte), tout entière tournée vers des valeurs morales et politiques, perdra peut-être un peu trop de vue qu'une société est avant faite pour les hommes qui y vivent et non pas l'inverse, mais elle aura du moins eu le mérite de prendre ses distances vis à vis d'un matérialisme envahissant. Ne pourrions-nous aujourd'hui introduire dans le discours politique autre chose que le matérialisme éhonté dans lequel se vautre l'Occident dans son entier ? Les bases à partir desquelles ce type de discours peut se bâtir ne sont pas infinies : on peut avoir recours à la religion, à la philosophie politique ou à la philosophie sociale. Les droits de l'homme tentent d'unir les trois, et leur rôle est loin d'être négligeable, mais ils se teintent de plus en plus d'une vision américaine, qui ne correspond pas à la culture européenne ; il suffit pour cela de se souvenir de la manière dont commencent les déclarations : en Amérique, il est écrit *we, the people...*, en France *Les hommes...* C'est-à-dire que, dans le premier cas, il s'agit soit d'un peuple concret dans un temps et un lieu donnés, soit d'une vision matérialiste des choses, alors que dans le second cas, il s'agit d'une vision soit universaliste soit

⁶⁶ Sur ce point, voir Jean Gaudemet, *Les institutions de l'Antiquité*, Paris, Domat Montchrestien, 1998 (5e édition), pp. 89-91.

⁶⁷ Traductions pour l'un (le Conseil des Anciens) de la *gerousia* spartiate et pour l'autre (le Conseil des Cinq-Cents) de la *boulè* athénienne.

⁶⁸ On nous objectera que la récente réforme constitutionnelle ramenant la durée du mandat présidentiel de sept à cinq ans vient de transformer notre premier magistrat de quasi-roi en président à l'américaine, et que l'évolution ne nous ramène pas vers la Méditerranée.

abstraite. Si l'on veut bien regarder la Sparte antique de manière allégorique, on constatera que sa manière de définir la problématique politique correspond à la façon dont les Français abordent les droits de l'homme.

b) La démocratie menacée

Il peut sembler paradoxal, de nouveau, d'imaginer que la démocratie soit aujourd'hui menacée et que, pour y remédier, un détour par Sparte soit bénéfique. Si l'on se réfère à la déclaration des droits de l'homme de 1789, on constate que : "Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément" (art. 3), "Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés" (art. 13), "La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi" (art. 4). L'article 3 nous rappelle donc que la démocratie repose sur la prise en commun des décisions, l'article 13 sur le sacrifice nécessaire pour la collectivité et l'article 4 sur la place respective de l'individu et de la collectivité dans la cité.

La prise en commun des décisions apparaît de plus en plus illusoire dans les démocraties post-modernes. Nous ne reviendrons pas sur la notion de démocratie représentative ; il serait vain, se référant à Sparte (ou à Athènes, d'ailleurs) de prétendre que la seule vraie démocratie qui vaille est la démocratie directe : le simple bon sens suffit à en écarter l'hypothèse pour les gouvernements de grands Etats. En revanche, nous constatons qu'aussi bien au niveau supra national (avec l'Europe) qu'au niveau local (avec les mesures de décentralisation que l'on connaît en France, par exemple), les décisions sont prises soit par des experts, soit par des commissions (voire des commissions d'experts), soit par des responsables du secteur économique, sans aucune concertation avec la population auprès de laquelle les mesures en question s'appliqueront. Nous ne songeons pas à dire que le fonctionnement de l'*apella* était un parangon de démocratie, mais il n'en demeure pas moins vrai que chacun pouvait s'y exprimer. Il ne reste plus aujourd'hui que les actions violentes pour se faire entendre (lutte armée, sabotage, grèves, rage clamée dans le rap ou dans des presses à tirage confidentiel mais particulièrement aigre). Dès lors, pourquoi ne pas se poser cette question : et si, comme à Sparte, les villes servaient de cadre suffisamment restreint pour que s'exprime une véritable démocratie locale ? Pourquoi, au lieu de renforcer les pouvoirs du maire (et corrélativement sa responsabilité, détournant beaucoup de bonnes volontés de briguer un mandat public) ne pas mettre en place des assemblées politiques ? Nous ne disons pas des "forums de discussion", mais de véritables institutions de droit public, ouvertes à tous les citoyens. On pourrait, dans les villes petites et moyennes⁶⁹, retrouver ainsi un fonctionnement à l'antique, dont on sait bien qu'il n'était pas parfait, mais qui avait du moins le mérite de permettre les échanges d'idées.

Le sacrifice nécessaire pour la collectivité est le second point que nous relevons dans la déclaration des droits de l'homme. Certes, payer des impôts, qu'ils soient en argent ou en nature, n'a jamais réjoui les hommes, mais dans la mesure où ils sont indispensables pour alimenter les caisses de l'Etat, là encore il convient peut-être de proposer des solutions nouvelles. La contribution aux dépenses publiques ne peut être acceptée que si elle est comprise et elle ne peut être comprise que si on lui voit une finalité. Qu'en est-il aujourd'hui ? La mentalité d'assistés

⁶⁹ Pour une question de taille, la formule n'est sans doute pas applicable aux grandes villes ; il faudrait, au minimum, les partager en secteurs.

que l'on a développée dans le corps social (avec, du reste, la meilleure conscience du monde puisque l'aide à celui qui se trouve dans le besoin est désormais assurée non plus par le canal de la charité mais par celui de l'assistance) a transformé chaque citoyen en bénéficiaire potentiel d'un Etat-providence sur le financement duquel nul ne perdait plus de temps à s'interroger. Ne s'interrogeant plus sur les rentrées d'argent de l'Etat, qui peut désormais comprendre les ponctions effectuées dans sa propre bourse ? D'autant plus que, dans les grands pays du moins, la masse du budget de l'Etat est si importante qu'elle dépasse évidemment, et de loin, les chiffres avec lesquels les simples particuliers sont habitués à compter ; d'autant plus encore que l'utilisation faite des deniers publics (au-delà des oppositions de principe sur tel ou tel secteur) devient totalement incompréhensible quand l'information officielle affirme que l'on n'a pas d'argent et que, dès qu'un besoin se présente, il peut être financé (par une "cagnote", ce qui donne au public l'impression de s'être fait voler).

Quelle peut être la finalité acceptable des sacrifices consentis pour le corps social ? Uniquement, semble-t-il, ceux qui font comprendre à tous qu'une société est avant tout une *societas*, comme une ville devrait être une *civitas*. C'est-à-dire un lieu pour le fonctionnement duquel il est nécessaire de faire des efforts. Or là, Sparte peut nous aider : le sens de la patrie, le respect de la loi, la nécessaire autodiscipline, le sacrifice de soi-même pour la liberté d'autrui, voilà quelques-uns des thèmes que la cité laconienne peut nous transmettre encore. On tente bien, dans nos démocraties, de sensibiliser les foules à cette reconnaissance d'une dimension collective, par les fêtes nationales, religieuses, ou par les commémorations. Mais les fêtes nationales tournent au folklore, les fêtes religieuses (quand elles sont identifiées comme telles) en un calcul de *week-end* prolongés et les commémorations ennui. Peut-être manque-t-il un relais entre les nations et les citoyens. Seule une prise de conscience d'appartenir à une entité de dimension humaine, dans laquelle on est connu (ou on peut l'être) et où l'on a un rôle à jouer, peut permettre de s'inscrire dans une nation et, pourquoi pas, un jour, mais sans doute dans longtemps, dans l'Europe. Les Spartiates étaient d'abord Lacéméniens avant d'être hellènes.

Or c'est seulement au prix de cette véritable appartenance à une citoyenneté mesurée et comprise que l'individu acceptera de voir sa liberté limitée par les droits d'autrui. Sinon, il ressent les limitations comme un arbitraire et cherche (singulièrement en France, mais nous ne sommes pas le seul peuple tenté par ce comportement) à se constituer soi-même en exception pour faire ce qui lui convient le mieux. En Grèce ancienne en général, et à Sparte en particulier, le "je" n'avait pas de sens et c'était sans doute excessif. En tout cas, depuis que le christianisme a permis à chaque homme de se penser comme un individu isolé, cela ne peut plus avoir cours. Simplement le chrétien est un individu au sein d'une famille. Dans nos sociétés matérialistes où ni la *civitas*, ni la nation, ni la religion ne définissent plus les hommes, il reste un individu isolé, avide de soigner son *ego* de toutes les manières possibles, quand il ne le vautre pas sur les écrans de télévision.

Sparte peut donc encore proposer une voie, de manière allégorique du moins. Pour y parvenir, il convient de former des citoyens, par le biais d'une éducation appropriée. L'éducation spartiate correspondait au type de société qu'elle voulait bâtir ; il n'est pas question d'y revenir. Mais en revanche, si nous voulons édifier une société dans laquelle chacun se sentira "citoyen", il ne suffit pas de qualifier de "citoyen" un comportement où la noblesse du mot s'efface derrière la gadgétisation. Il convient, avant tout, de redonner leur sens aux mots et, plus encore, leur sens aux choses. L'éducation est le lieu où doivent s'apprendre les règles du permis et de l'interdit, du bien commun et les repères culturels fonctionnant comme autant de clefs de compréhension. Sparte réussissait à transformer ses fils en soldats ; nous laissons les nôtres enfler d'obésité matérialiste. Nous ne les en tirerons que si nous leur enseignons un minimum de repères pour édifier la cité dans laquelle ils vivront et dont ils seront responsables.

B/ Sparte, nouvelle Antigone

Notre époque doit faire face à deux fléaux en matière de relations internationales : la guerre et la menace de la barbarie. Les deux phénomènes découlent de la mondialisation et des schémas globalisants qui l'accompagnent. En effet, les guerres ne se déroulent plus entre puissances riches, mais dans le Tiers-Monde, avec une exception notable pour le récent conflit en Yougoslavie ; ces guerres ne sont pas toujours liées à la présence impérialiste des grandes puissances⁷⁰, mais n'y sont pas toujours étrangères⁷¹. Dans tous les cas, les grandes puissances s'immiscent dans ces conflits.

Quant à la barbarie, elle déferle à l'échelle planétaire, portée par un libéralisme souvent sauvage, qui ne connaît d'autre loi que celle du profit immédiat et d'autre référence culturelle que les indices boursiers.

En quoi, Sparte, comme Antigone dans le passé, pourrait-elle nous aider aujourd'hui ? L'heure est venue de rappeler que tout ne vaut pas tout, que plusieurs civilisations existent dans le monde et que la Méditerranée constitue, dans sa totalité, une aire culturelle et politique commune. Telle Antigone opposant la *thémis* à la *dikè*, il nous appartient de montrer que Sparte constitue un des éléments de notre mémoire commune.

a) Résister à la guerre

Ainsi que le rappelait l'une des intervenantes à notre rencontre à partir de sa lecture d'Aristote, la cité constitue le lieu où l'homme peut vivre en tant qu'homme sous l'emprise de la loi. C'est-à-dire que, dans notre culture méditerranéenne, la loi se trouve à la base de l'édifice politique. Cela n'a rien de spécifiquement méditerranéen, dira-t-on ; et il est vrai qu'aucune société ne pourrait avancer l'inverse, puisque, par définition, la loi est ce qui cimente l'édifice social. Ce qui est spécifique en Méditerranée, et que les révolutionnaires français reprendront, c'est que, par l'intervention de la loi, l'homme se transforme en citoyen. Non pas en consommateur de droits civiques, mais en *zoon politikon*. En somme, appartenir à une cité, cela revient à se reconnaître dans une identité nouvelle dans laquelle le citoyen incarne sa cité, dans la limite de la part qui lui revient⁷². N'était-ce pas, au plus haut point, ce que faisaient les Spartiates, qui avaient poussé plus loin que les Athéniens l'identification entre le sacrifice de sa personne à la cité et la conscience de vivre pleinement ? Ce que Sparte pourrait donc nous apporter aujourd'hui, ce serait l'idée que, face au monde, face aux menaces de guerre, le citoyen est investi d'une mission : celui de ne jamais abandonner ses valeurs.

On objectera que ce trait de comportement est inhérent à tout régime démocratique. Sans doute, mais avec des nuances. Si l'on se réfère à l'Athènes antique, on n'oubliera pas que sa démocratie repose sur l'impérialisme et la mise en coupe réglée des cités alliées ; la gestion des finances des villes de la confédération est, à ce titre, riche d'enseignements⁷³.

On se souviendra aussi qu'Athènes imposait ses valeurs politiques à ses alliés. En 445, par exemple, c'est Milet qui se voit imposer un régime démocratique, copié sur Athènes. Le décret de Cléarque (449) impose aux alliés les poids et mesures et la monnaie d'Athènes. Le

⁷⁰Le conflit au Rwanda, par exemple.

⁷¹La guerre du Golfe, par exemple.

⁷²L'athlète des jeux olympiques représente le symbole vivant de cette idée : il ne concourt pas en son nom, mais comme citoyen. Et d'ailleurs si les jeux sont supprimés en 393, c'est parce que l'édit de Thessalonique (380) avait imposé la religion catholique à tout l'Empire et que, désormais, le citoyen romain était chrétien. C'est en pleine époque de déchristianisation et de tension internationale que Pierre de Coubertin réactualise l'institution. On pourrait aussi se souvenir de la manière dont les Vénitiens se définissaient.

⁷³Le *phoros*, tribut annuel fixé par la *boulè*, est prélevé en vertu d'un décret de perception (acte unilatéral, imposé à la cité tributaire), il alimente le trésor, situé à Athènes (depuis 454, date à laquelle il quitte Délos) et à la disposition des magistrats athéniens.

système des clérouques⁷⁴ constitue une tutelle rigoureuse pour les cités d'accueil dans lesquelles les clérouques jouent un rôle de surveillants. Cette surveillance est d'ailleurs renforcée à partir du jour où sont créés les *episcopoi*⁷⁵ et plus encore à partir du moment où les tribunaux locaux ne peuvent plus poursuivre leurs propres magistrats, mais s'en voient désaisis par l'héliée d'Athènes. Ce fonctionnement particulier des relations internationales rappelle les pratiques de colonisation inavouées telles que la France a pu s'y livrer au moment de la fondation des républiques soeurs, ou les Etats-Unis dans leur politique sud-américaine et, dans une moindre mesure peut-être, dans d'autres régions du monde. Sommes-nous toujours en présence d'une démocratie ? Ne serait-ce pas plutôt une "démarchie" ?

C'est en tout cas une agression, réelle parfois, symbolique toujours, contre les valeurs des "alliés". Là où l'exemple spartiate peut nous être de quelque secours, c'est que la cité n'a pas colonisé au nom de ses valeurs. On objectera qu'elle n'en avait pas les moyens, contrairement à Athènes. Mais, aujourd'hui, nous non plus après la décolonisation, nous n'en avons plus les moyens. Que l'on propose, par une politique culturelle appropriée, un rayonnement dans des civilisations différentes de la nôtre, que nous expliquions nos fonctionnements philosophiques et moraux, certes. Mais que si guerre il doit y avoir, qu'elle ne soit que symbolique, parce que nous aurons convaincu du bien-fondé de nos critères. Comment, en effet, peut-on comprendre les conditions de respect des droits de l'homme que nos gouvernements imposent à l'Afrique Noire, par exemple, pour l'octroi d'aide alimentaire ? La France n'a jamais tant rayonné dans le monde que du temps où sa culture et sa langue triomphaient ; du jour où elle a colonisé, elle a ouvert la porte à un autre processus. Elle y était contrainte, dira-t-on, puisque l'Angleterre s'y livrait. Sans doute. Comme elle doit prendre acte aujourd'hui des interventions américaines dans le monde. Evidemment. Mais ce que nous pensons, c'est que le modèle de Sparte pourrait peut-être s'imposer à toutes les grandes puissances, au nom (et cela surprendrait de prime abord) de la paix. Au lieu de suivre l'impérialisme démarchique athénien, efforçons-nous de bâtir un monde démocratique spartiate.

b) Résister à la barbarie

Chez les Cyclopes il n'existait pas de société organisée. Avec la multiplication des zones de "non-droit", les scandales (enflés il est vrai parfois par les médias pour la nécessité des *scoop* télévisés ou journalistiques) qui explosent dans toutes les démocraties, avec la destruction des valeurs classiques de l'occident et leur absence de remplacement, si ce n'est par quelques slogans faciles, scandés dans le meilleur des cas sur fond de rythme binaire, mais reprenant souvent des idées traditionnelles de la philosophie européenne, dans la révolte même, avec la substitution de la seule philosophie des droits de l'homme à tous les repères religieux et moraux, ne peut-on pas craindre d'être entrés dans l'époque de la barbarie ? Non que les droits de l'homme soient une philosophie de barbares, puisqu'ils sont héritiers de tout le passé chrétien et philosophique de la vieille Europe, mais parce que l'amnésie de l'histoire qui s'abat sur notre continent constitue peut-être la plus sûre menace de sa décrépitude.

A Sparte, l'un de nous a lancé avec force : "Nous avons besoin de Léonidas". Parole de profonde vérité. Encore une fois, à nos yeux, non pas pour accomplir le don sacrificiel de sa personne, mais pour expliquer que l'arrêt de ce que l'on considère comme la barbarie suppose un effort sur soi-même, exige des sacrifices. Dans le siècle précédent, ils ont été des milliers à se battre et à résister pour que nous, leurs descendants, puissions être libres et fiers. Nous

⁷⁴ Installation de citoyens athéniens (clérouques) sur le sol des cités sujettes où ils reçoivent des lots de terre (*cléros*).

⁷⁵ Littéralement "observateurs".

sommes en passe de devenir arrogants et déboussolés. Une fois encore, Léonidas en particulier, Sparte en général, peuvent nous éclairer un chemin allégorique vers la dignité.

La première cause de la barbarie se trouve évidemment dans la globalisation économique, qui entraîne après elle la mondialisation des us et coutumes. La monnaie de fer spartiate est là pour nous dire qu'un autre schéma demeure possible. Certes, il n'est pas question de supprimer le dollar et l'euro pour nous faire vivre dans une nouvelle Utopia. En revanche, il faudrait peut-être réfléchir sur le dollar et sur l'euro, voir si la seule loi du marché peut fixer les monnaies et s'interroger sur la place d'autres étalons à côté de ces deux-là. Non pas rétablir une monnaie de fer, mais prendre ses distances par rapport à notre veau d'or. S'interroger aussi sur le volapük bafouillé à l'échelon planétaire, dérivé de l'américain. Quelle place cela laisse-t-il à la véritable littérature anglaise ? Quelle place au français, naguère encore langue de l'*intelligentsia* ? Quelle place aux autres langues, dont beaucoup furent brillantes et qui risquent l'anéantissement pur et simple⁷⁶ ? Sparte est là pour nous dire que le grec véhiculait la pensée de toute une ère culturelle ; non pas d'une pensée unique, mais unie dans l'hellénisme. Nous sommes aujourd'hui soumis à une modélisation qui, pour nous méditerranéens, est extérieure.

Car il faut repartir de ce constat : les méditerranéens sont issus de racines communes, faites pour partie de romanité, pour partie d'une religion commune diversement interprétée, pour partie encore de paysages qui ont façonné des consciences. Les affrontements inévitables qui ont dressé les deux rives l'une contre l'autre ont souvent polarisé l'attention de l'homme de la rue et, ce qui est plus grave, de l'intellectuel. Sparte et Athènes se combattaient, mais elles étaient hellènes. Celle-là ne cessait pas de répéter à ses fils toute la grandeur de leur cité. Puisse-t-elle nous redire, demain, toute la grandeur de la nôtre.

⁷⁶ Une place à part doit cependant être faite pour l'espagnol, deuxième langue des Etats-Unis.